

COVID-19 : LA MÉTROPOLE MOBILISÉE POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE

La crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19 impacte fortement l'économie du bassin de vie de Nancy.

Pour accompagner les entreprises de toutes tailles, la Métropole du Grand Nancy, l'un des principaux donneurs d'ordre en matière de commande publique, agit d'une manière complémentaire et concertée avec l'ensemble des partenaires de son territoire. Il s'agit à la fois de se mobiliser dans l'urgence et de préparer la sortie de crise.

Le Grand Nancy œuvre ainsi au quotidien pour assurer le maintien de services essentiels aux entreprises et à la population. Afin de contribuer à pérenniser le tissu économique et associatif, la Métropole participe au nouveau fonds territorial Grand Est « Résistance », dont l'objectif est de soutenir la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs et petites entreprises fragilisés par l'épidémie. Des mesures exceptionnelles de report et des exonérations partielles sont également mises en place à l'échelle du Grand Nancy et de ses vingt communes.

L'action du Grand Nancy se fonde également sur la nécessité d'assurer une reprise économique la plus rapide et la plus efficiente possible une fois les mesures de confinement levées. Ce plan sera préparé à l'échelle de la Multipole sud Lorraine (sud Meurthe et Moselle) et dans une logique d'attractivité, en lien étroit avec une cellule technique de coordination inter-territoriale réunissant les acteurs publics et privés en charge du développement économique mais aussi les réseaux et fédérations d'entreprises et les organismes professionnels.

Enfin, il est important de saluer la démarche de solidarité des acteurs de l'économie, de l'innovation et de la recherche du bassin de vie, qui participent pleinement à la lutte contre le virus et la propagation de l'épidémie.

I. ASSURER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Continuité des services essentiels

Outre le maintien de ses fonctions vitales (distribution d'eau potable, gestion de l'assainissement, ramassage des déchets, entretien de la voirie), la Métropole assure la continuité des services permettant aux entreprises de poursuivre leurs activités.

Les affaires administratives et financières les plus essentielles sont ainsi maintenues, pour établir les commandes et les factures et ne pas mettre les entreprises en difficulté.

La Métropole a également convenu de la nécessité de maintenir, pour les professionnels uniquement, l'ouverture de la déchetterie située boulevard Jean Moulin à Nancy.

Carte collaborative « Ça reste ouvert »

Durant la période de confinement, la Métropole contribue à alimenter la carte interactive caresteouvert.fr, afin de lister les commerçants du Grand Nancy qui poursuivent leur activité, leurs horaires et ceux qui peuvent livrer à domicile.

II. ÉCOUTER, INFORMER, ACCOMPAGNER, ANTICIPER

À l'échelle départementale (guichet unique), la cellule de soutien inter-consulaire (ACACIAM) centralise toutes les informations et propose une orientation à tous les entrepreneurs qui vont devoir s'engager rapidement dans des démarches fiscales, sociales, financières, organisationnelles, techniques.

Numéro unique : 03 83 28 88 33 / communication@nancy.cci.fr

Plus que jamais, le service Développement économique et Innovation du Grand Nancy et l'agence de développement Scalen poursuivent leur rôle de facilitateurs pour les acteurs économiques, en référençant notamment les différentes aides qui leur sont allouées et en les accompagnant dans la mobilisation des dispositifs mis en place par l'État et la Région (information, conseil, accompagnement à la rédaction des demandes...).

À l'échelle de la Multipole sud Lorraine (Sud 54), la Métropole a pris l'initiative avec l'agence SCALEN de réunir les membres de la cellule de Coordination de l'Économie et de l'Innovation (COEI). Organe de dialogue technique issu du Conseil Métropolitain de l'économie et de l'Innovation (CMEI), la COEI élargie dans les circonstances à tous les territoires du Sud 54 et aux acteurs économiques intéressés a pour objectif de :

- faire le point sur les dispositifs de soutien et leur mise en application, afin d'alimenter au mieux le guichet unique piloté par la cellule inter-consulaire ACACIAM ;
- collecter et vérifier l'information utile, et la diffuser aux chefs d'entreprises et aux réseaux ;
- partager les bonnes pratiques et relayer les interrogations des entreprises et des territoires sur l'application des mesures ;
- accompagner le maintien de l'activité et de l'emploi ;
- poser les bases du plan de reprise d'activités.

Chaque semaine, les représentants des entreprises et des organismes professionnels partagent un point de situation sectoriel ou thématique et alertent sur les enjeux et difficultés particulières rencontrées.

La COEI élargie permet en ce sens d'évaluer l'impact de la crise plus finement, secteur par secteur, avec les entreprises. Sur la base de ces données empiriques qui viennent compléter les études engagées par SCALEN sur l'impact de la crise et les modalités de reprise, il sera possible de mettre en œuvre un plan de relance au plus près du terrain, et cohérent à l'échelle du Sud 54.

En effet, cette échelle seule permettra de construire un plan de relance et d'attractivité fort, intégrant un objectif de relocalisation industrielle, appuyé sur les atouts des territoires et prenant en compte les interdépendances inhérentes à au bassin d'emploi.

La COEI Sud 54 se réunit de manière hebdomadaire avec les agences de développement SCALEN et Terres de Lorraine, l'Etat (DIRECCTE), la Région Grand Est, la cellule inter-consulaire ACACIAM, les services économiques des EPCI du Sud54, la Ville de Nancy, Grand Nancy Innovation, Destination Nancy, les Maisons de l'Emploi de Nancy et de Terres de Lorraine, la Banque de France, BPIFrance, l'Ordre des experts comptables, les réseaux ATP, les fédérations, associations et organismes professionnels...

III. SOULAGER LA TRÉSORERIE PAR DES MESURES CONCRÈTES

A/ « RÉSISTANCE » AU SEIN DE LA MÉTROPOLE

La Métropole du Grand Nancy participe au nouveau fonds territorial Grand Est « Résistance ».

En complément du fonds de solidarité initié par l'Etat et cofinancé par les régions en faveur des petites entreprises, la Région Grand Est et la Banque des Territoires, en partenariat avec les EPCI et les Conseils départementaux du Grand Est ont créé le fonds « Résistance » pour lequel 44 millions d'euros seront mobilisés. Ce fonds permettra de soutenir la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs et petites entreprises fragilisés par la crise sanitaire.

Ainsi, la Métropole participera directement au financement de ce fonds à hauteur de 2€ par habitant, soit 520 000€. Elle a confié à l'agence Scalen l'instruction des dossiers, qui débutera le 14 avril. Ce dispositif collectif offrira un effet de levier multiplié par 4. Au total, ce sont plus de 2M€ qui seront injectés sur le territoire métropolitain.

L'accompagnement se fera sous forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro-entrepreneurs et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire

Dans un souci de réactivité et d'efficacité, l'instruction des dossiers sera effectuée en proximité, à l'échelle de chaque territoire, par les intercommunalités et les agences de développement économique. Un comité d'engagement métropolitain validera les dossiers pour un versement de la totalité des financements dès acceptation.

Les instructions des demandes démarreront le 14 avril 2020 via un formulaire en ligne de la Région Grand Est.

Pour enregistrer une demande dès à présent, il est possible d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : entreprises.covid19@grandest.fr

Qui peut en bénéficier ?

- Entrepreneurs, micro-entrepreneurs, entreprises jusqu'à 10 salariés, non éligibles à financement bancaire.
- Associations : Entre 1 et 20 salariés, avec moins de 500K€ de réserve associative, dont l'activité est directement en lien avec les domaines de la culture, du sport, du tourisme, de la jeunesse, de l'éducation, de l'environnement, de la santé, de l'éducation populaire, de l'innovation sociale, de l'insertion et de la formation professionnelle, de l'insertion par l'activité économique, et/ou disposant d'une reconnaissance soit en tant qu'établissement et service d'aide par le travail, soit en tant qu'entreprise adaptée.
- **Seuils et financements proposés, accessibles sous forme d'avance remboursable sans intérêts ni garantie :**
 - Soutien de base : déterminé sur la base de besoin de trésorerie pour assurer les dépenses essentielles pour le maintien et la reprise de l'activité, exclusion faite des dépenses éligibles aux mesures Etat de report / annulation de charges :
 - Entreprises : 5 000 € à 10 000 €
 - Associations : 5 000 € à 30 000 €
 - Prime à l'activité dans les secteurs indispensables (chaîne agricole et agro-alimentaire + produits de santé / protection, incluant fournisseurs et sous-traitants, transport et logistique) :
 - Forfait par salarié en activité à 500€.

B/ PACTE DE SOUTIEN AVEC LES COMMUNES DU GRAND NANCY

Pour soulager la trésorerie des TPE/PME en difficulté, la Métropole et ses communes mettent en place un report et des exonérations partielles :

- les loyers et charges des entreprises, commerces et associations hébergés dans des locaux, propriété de la Métropole ou de l'une des 20 communes ;
- les droits de place pour les activités impactées, droits de terrasse, étalages, ainsi que pour la taxe sur la publicité extérieure ;
- les factures d'eau (pour les entreprises et associations disposant d'un abonnement individuel) ;

- la redevance spéciale pour les déchets non ménagers ;
- les occupations du domaine public par les chantiers à l'arrêt ;
- la taxe de séjour pour les hôteliers et hébergeurs (Le recouvrement de la taxe de séjour est suspendu à compter du 16 mars. Des différés ou des étalements des reversements sans pénalité ni intérêts de retard seront étudiés au cas par cas, sachant qu'aucune exonération n'est possible, puisque la taxe est due par la personne hébergée, l'hébergeur assurant la collecte).

Qui peut en bénéficier ?

Commerçants, artisans, professions libérales et autres acteurs économiques, quel que soit leur statut (société, entrepreneur individuel, association, etc.) et leur régime fiscal et social (y compris les micro-entrepreneurs). Sont éligibles les entreprises de 10 salariés ou moins, avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros et un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 euros sur le dernier exercice clos.

1/ Pour tous ces bénéficiaires (quel que soit leur secteur) : le recouvrement des loyers, charges et taxes est suspendu à partir 16 mars 2020, et pour les périodes postérieures d'arrêt d'activité imposées par l'arrêté.

2/ Pour les entreprises appartenant à l'un des secteurs dont l'activité est interrompue :

Lorsque l'activité reprendra, ces loyers, charges et taxes feront l'objet :

- d'exonération au prorata de la période d'interruption de l'activité ;
- de différés de paiement ou d'étalements, sans pénalités ni intérêts de retard, visant à faciliter la reprise d'activité.

⇒ Pour les entreprises dont l'activité a été interrompue par arrêté, ces mesures seront appliquées de façon automatique et sans considérer leur situation particulière.

3/ Concernant les entreprises dont l'activité, sans être interrompue, a été fortement dégradée par la crise, leur situation sera étudiée au cas par cas, avec bienveillance en fonction de leurs réalités économiques.

Formulaire en ligne

Afin de simplifier les démarches des entreprises et associations dans leurs demandes de report et d'information, la Métropole a mis en place un formulaire en ligne. Ce formulaire permettra aux entreprises de suivre l'état d'avancement de la procédure et d'assurer un suivi plus efficace et rapide.

Formulaire accessible depuis la page grandnancy.eu/soutien-entreprises

IV. UN ÉCOSYSTÈME DE L'INNOVATION MOBILISÉ, AGILE ET SOLIDAIRE

Dès le début de la crise sanitaire, les acteurs de l'économie, de l'innovation et la recherche se sont engagés d'une manière solidaire. Ainsi, entreprises et laboratoires, soutenus par la Métropole, mettent leurs capacités d'innovation pour contribuer à trouver un traitement. De nombreuses entreprises ont également adapté leur process pour produire des outils de protection pour les soignants.

Parmi elles :

Recherche et Développement

Rondol Industries

Cette PME spécialisée en fabrication de machines pour extrusion de matières à visée pharmaceutique est installée sur la plateforme de l'Institut Jean Lamour. L'entreprise va tester la production de médicaments composites testés contre le Covid-19, dont la chloroquine.

Banook

Installée à Nancy depuis 1999, Banook propose un suivi à distance des essais de recherche clinique en relevant toutes les données des essais. Dans le cadre des essais sur la chloroquine dans les hôpitaux français et européens, Banook est l'entreprise retenue pour suivre les effets cardiaques du traitement sur les patients atteints du Covid-19.

Harmonic Pharma

Créée en 2009 et implantée au LORIA, Harmonic Pharma combine des méthodes mathématiques, informatiques et pharmaceutiques pour « donner une 2^e vie » à des médicaments et principes actifs.

L'entreprise, qui a un important portefeuille d'analyses moléculaires et cibles potentielles, ouvre ce dernier aux chercheurs pour la lutte contre le Covid. Outre la chloroquine, repositionnée du paludisme, d'autres actifs peuvent être redécouverts.

Atoutbio

Ce laboratoire de biologie médicale créé en 1995 regroupe plus de 26 laboratoires d'analyses sur le territoire du bassin de vie de Nancy. Atoutbio a développé, à partir de prélèvements sanguins, un test permettant de déterminer si une personne présente les anticorps du Covid-19 et peut donc être considérée comme immunisée. Le laboratoire s'est doté d'un automate pour produire ces tests en série, avec un résultat dans un délai court.

CHRU de Nancy

À la pointe en matière de recherche clinique, le CHRU est intégré dans les essais cliniques européens conduits par l'INSERM avec Discovery, huit tests médicamenteux, et les essais conduits par l'Institut Pasteur pour des recherches sur le virus lui-même.

Hôpital Virtuel de Lorraine

Cet équipement de simulation forme 7J/7 des médecins, étudiants et infirmiers aux techniques de réanimation et d'intubation. Hôpitaux publics et privés ont bénéficié de cette formation.

Matériaux, imprimantes 3 D : les plateformes de prototypage travaillent à des pièces nécessaires pour les respirateurs, masques de protection,...

Production de gel hydroalcoolique à la faculté de Pharmacie

La faculté de Pharmacie, en coordination avec l'ARS, s'est organisée pour produire du gel hydroalcoolique. Des personnels de la faculté et des étudiants volontaires travaillent pour fournir 40 à 80 litres de gel désinfectant chaque jour.

« One Health » : comprendre les chaînes de contamination pour les prévenir

L'INRA Lorraine et l'ANSES, partenaires du projet « Des Hommes et des Arbres », ont démontré toute l'importance de « One Health » - une seule santé : homme, animal, planète-, dont le Covid-19 est la parfaite illustration. Spécialisés à Nancy dans les maladies zoonotiques, transferts de maladies de l'animal à l'humain, l'INRA et l'ANSES ont alerté sur les nouveaux vecteurs de maladies et notamment les contaminations par les chauves-souris.

Fabrication de masques

Dao, le fabricant de jeans nancéien, s'est lancé dans la production de masques en jean qu'il met à disposition des professionnels de santé et des personnes fragiles.

Structure portée depuis 2009 par l'Université de Lorraine et le Grand Nancy, le **Fab Lorraine Living Lab** mobilise sa communauté de « makers » afin de fabriquer des masques.

Fabrication de surblouses

Située à Ludres, l'entreprise **Schweitzer-Sphere** fabrique en temps normal des sacs congélation et sacs poubelle. Elle a réorienté sa production pour fournir des surblouses aux hôpitaux du Grand Est

Grand Nancy Aéroport sur le front sanitaire

L'Aéroport de Nancy-Essey à Tomblaine garantit une accessibilité 24/24 pour tous les besoins sanitaires inhérents au Covid-19.